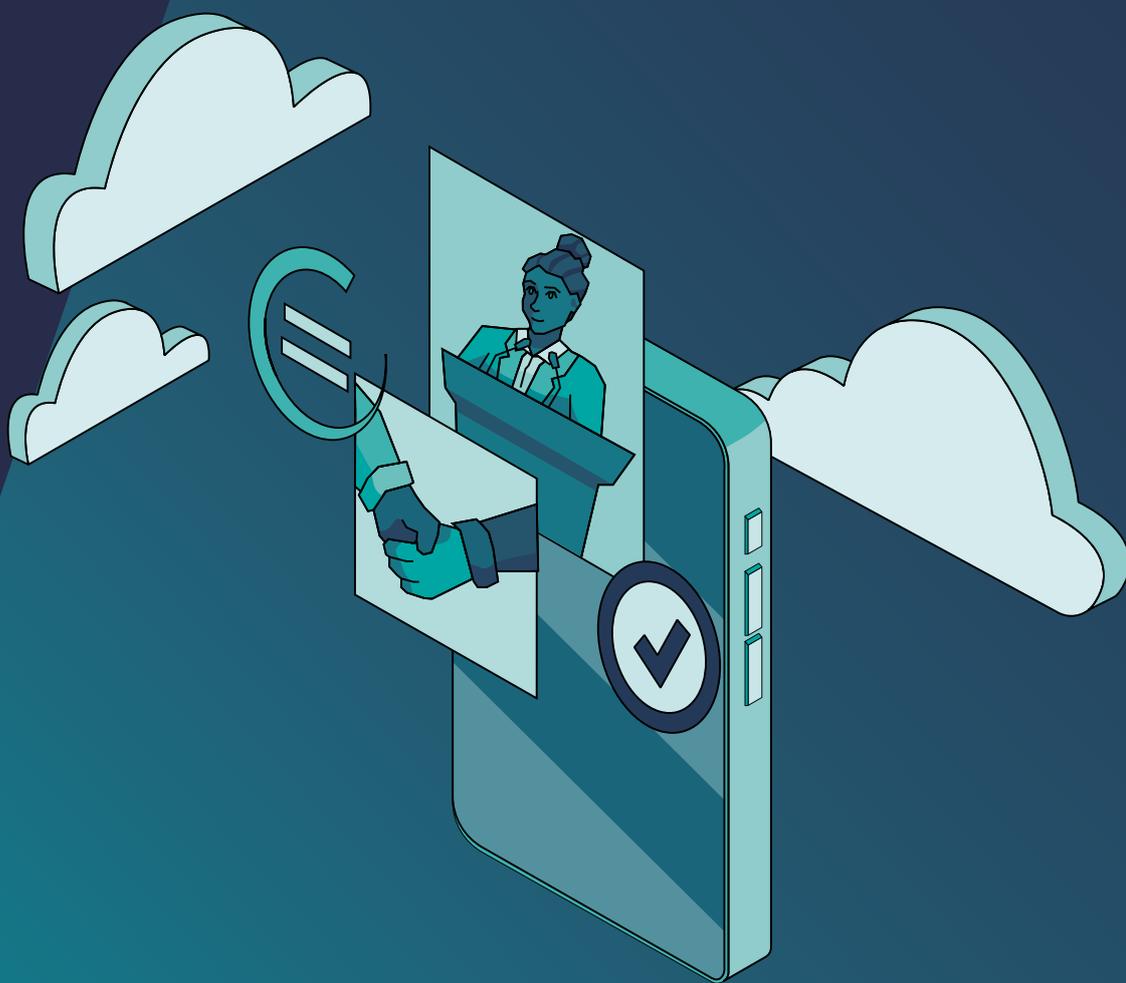


# Signature électronique Identité électronique

Un aperçu pour les membres d'EXPERTsuisse



**EXPERT  
SUISSE**

Audit  
Fiscalité  
Fiduciaire

---

## Introduction

La signature électronique est un sujet de plus en plus courant dans la branche de l'audit et du conseil. Certaines entreprises ont déjà introduit cet outil, d'autres procèdent à des évaluations afin de trouver la solution qu'elles utiliseront à l'avenir. Ce thème est aussi étroitement lié à l'identité électronique et se trouve en plein essor.

Depuis près de vingt ans, les signatures électroniques sont régies par la loi en Suisse. La signature électronique qualifiée est juridiquement équivalente à la signature manuscrite selon la loi. Les signatures électroniques ne se sont pas encore imposées à large échelle, les processus papier sont bien établis. La numérisation de ces processus est coûteuse, mais présente certains avantages, par exemple gain d'efficacité, travail sans contrainte de lieu, réduction des coûts de manipulation du papier, etc.

Les explications ci-après ont pour but de donner aux membres un aperçu du sujet et de les aider à trouver la solution adaptée à leur entreprise.

L'article suivant se limite à la signature électronique qualifiée (SEQ), reconnue conformément à la loi suisse sur la signature électronique (SCSE; voir graphique ci-dessous).

## Définitions

La signature électronique décrit une procédure dans laquelle l'origine (qui l'a signé) et l'intégrité (rien n'a été modifié) d'un document sont garanties. Avec la signature électronique qualifiée, l'émetteur de la clé est soumis à une procédure spécifique strictement réglementée et veille à ce que la clé utilisée pour la signature ne soit effectivement remise qu'à la bonne personne. Pour générer une signature qualifiée, l'identité doit être vérifiée conformément aux exigences strictes de la loi sur la signature. En vertu du Code des obligations, la signature qualifiée est assimilée à la signature manuscrite.

Une identité électronique correspond à l'identité d'une personne garantie par une procédure d'autorisation correspondante, avec laquelle on peut par exemple s'identifier en ligne. En Suisse, il n'existe pas encore d'identité électronique (e-ID) reconnue par la loi (rejet de la loi sur l'e-ID en 2021). Pour la réalisation de signatures électroniques qualifiées, il existe toutefois déjà des procédures d'identification reconnues par la loi, par exemple l'identification personnelle sur présentation d'un document d'identité ou l'identification en ligne, en fonction du fournisseur.

---

## Aperçu des possibilités techniques

Sur le plan technique, trois variantes fondamentales sont actuellement disponibles sur le marché:

| Procédure  | Description  | Avantages/inconvénients  |
|--|--|--|
| Signature à l'aide d'un hard-token (USB/smartcard)             | Un certificat qualifié est acquis auprès d'un fournisseur et livré sur une clé USB ou une smartcard. Un document/e-mail peut être signé localement au moyen des programmes logiciels correspondants (p.ex. Acrobat, Outlook, etc.).                                  | <ul style="list-style-type: none"><li>+ Utilisable pour tous types de documents/e-mails</li><li>+ Le document ne quitte pas le réseau de l'entreprise</li><li>- Installation et mises à jour du logiciel local (pilote) nécessaires</li><li>- Pas d'utilisation possible sur les appareils mobiles/tablettes</li></ul> |
| Signature avec un client local (sans matériel supplémentaire)  | Un client local se procure (en utilisant une authentification double) le certificat en ligne auprès d'un fournisseur et signe le document localement sur l'ordinateur. Cette variante est indépendante d'un support physique.  | <ul style="list-style-type: none"><li>+ Le document ne quitte pas le réseau de l'entreprise</li><li>- Installation et mises à jour du client local nécessaires</li><li>- Lié au client, seules certaines applications sont disponibles</li></ul>   |
| Signature au moyen d'un service (sans matériel supplémentaire) | Le document à signer peut être téléchargé dans le cloud du fournisseur d'une telle plateforme. Dans le cadre du processus de signature, un certificat est obtenu après une identification de l'identité électronique et un document est signé par voie électronique. | <ul style="list-style-type: none"><li>+ Ne nécessite pas d'installation</li><li>+ Solution indépendante de l'appareil, la signature peut aussi se faire sur un smartphone ou une tablette</li><li>- Le document est téléchargé dans le cloud sécurisé du fournisseur (le document quitte l'entreprise)</li></ul>       |

---

---

## Évolution des conditions-cadres – une signature électronique au lieu d'UNE identité pour la Suisse

L'un des défis actuels lié à l'essor de la numérisation en Suisse résulte de l'absence d'identité électronique reconnue par la loi (e-ID) pour l'identification univoque et juridiquement valable des utilisateurs. Le délai d'entrée en vigueur d'une loi sur l'e-ID ne peut être estimé pour l'instant.

En revanche, la Suisse dispose d'ores et déjà d'une loi sur la signature électronique (SCSE). Celle-ci permet d'apposer une signature électronique juridiquement valable sur des contrats (conformément à l'art.14, al. 2, CO).

---

### Signature électronique simple (SES)

La signature électronique simple (SES) ne doit pas comporter de possibilité d'identification ni permettre de détecter une modification du document. Il s'agit simplement de données jointes ou liées sous forme électronique à d'autres données électroniques. Celles-ci sont utilisées pour signer. Convient aux documents sans grand risque de responsabilité (p.ex. en interne ou de manière informelle en externe).

### Signature électronique avancée (SEA)

Pour la quasi-totalité des accords du secteur privé, la signature électronique avancée (SEA) constitue le meilleur choix, car elle revêt une force probante et peut être réalisée facilement, rapidement et en toute simplicité.

Conditions:

- a) Être liée au signataire de manière univoque.
- b) Permettre d'identifier le signataire.
- c) Avoir été créée à l'aide de données de création de signature électronique que le signataire peut, avec un niveau de confiance élevé, utiliser sous son contrôle exclusif.
- d) Être liée aux données associées à cette signature de telle sorte que toute modification ultérieure des données soit détectable.
- e) Convient aux documents sans prescriptions légales avec un risque de responsabilité calculable.

### Signature électronique qualifiée (SEQ)

Avec la signature électronique qualifiée (SEQ), l'identité de la personne doit être vérifiée avant la signature. Cette vérification peut être réalisée par exemple sous la forme d'une identification en ligne, d'une identification vidéo ou physiquement à des guichets d'identification prévus à cet effet. Un Trust Center certifié établit ensuite un certificat électronique portant le nom du signataire. Celui-ci peut alors émettre des signatures qualifiées.

Remplace entièrement la signature manuscrite.

Convient aux documents à haut risque de responsabilité et exigeant la plus haute validité juridique.

---

---

## Identification / enregistrement de la signature

Les différents fournisseurs ont développé des procédures d'enregistrement diverses pour la création de signatures valides. Les processus de trois fournisseurs sont présentés ci-après à titre d'exemple.

### **Modèle SwissID Sign**

La solution web SwissID Sign est accessible très facilement à l'adresse [sign.swissid.ch](https://sign.swissid.ch). Une vérification d'identité unique est nécessaire avant la première signature. Celle-ci peut être réalisée gratuitement en ligne, 24 heures sur 24, par le biais de la SwissID App ou sur place aux guichets d'identification suisses ([swissid.ch/locations](https://swissid.ch/locations)). SwissID Sign propose la signature simple et la signature électronique qualifiée. Les cinq premières signatures sont gratuites pour les nouveaux clients.

### **Modèle Quo Vadis**

L'identification de personnes pour la délivrance d'un certificat de signature qualifié se fait depuis le second semestre 2022 par un processus entièrement en ligne. Les requérants s'identifient au moyen d'une application mobile et d'une carte d'identité valable ou d'un passeport, sur la base d'un processus clairement défini et certifié. Suite à l'identification, l'authentification à deux facteurs nécessaire pour accéder au certificat qualifié est mise en place.

### **Modèle Skribble**

Skribble est un service de signature électronique simple et sûr, qui permet de signer immédiatement, à l'aide de la signature électronique qualifiée (SEQ), depuis tout terminal ayant une connexion Internet. Il n'est même pas nécessaire de créer un compte à cet effet. Vous pouvez inviter en toute simplicité des personnes externes ne possédant pas de compte à signer avec la SEQ. La vérification d'identité requise se fait aisément via un appel vidéo en direct ou une application mobile. Vous pouvez également vous rendre personnellement à l'un des guichets d'identification et vous identifier immédiatement pour la SEQ selon le droit européen et suisse. Le plan personnel FairFalt inclut deux signatures SEQ par mois entièrement gratuites.

## Vue d'ensemble du marché (fournisseurs de solutions de signature électronique)

| Produit  | QuoVadis Signing Service  | Skribble   | SwissID Sign  |
|--|---|--|---|
| <b>Identification de signature qualifiée</b>   | Processus en ligne  | <p>Identification en personne sur place à l'aide de l'application (en interne ou auprès d'un partenaire, p.ex. Swisscom Shop)</p> <p>Identification en ligne (eIDAS et SCSE)</p>   | <p>En ligne par le biais de la SwissID App ou identification en personne sur place (swissid.ch/locations)</p> <p>L'identification est gratuite</p>  |
| <b>Trust Provider pour signature qualifiée</b> | QuoVadis  | <p>Pour la SEQ pour la Suisse (SCSE), il s'agit de Swisscom</p> <p>Pour la SEQ pour l'UE (eIDAS), Swisscom est la norme et A-Trust une option pour les entreprises autrichiennes</p>   | SwissSign SA  |
| <b>Coûts / 3 ans</b>                           | 590.– avec identification et volume de signatures illimité  | <p>Pour les utilisateurs individuels (Skribble Fair Flat): décompte par signature, EUR 3/SEQ</p> <p>Pour les entreprises (Skribble Business): 99 EUR/ mois ou EUR 1188 en cas de décompte annuel (nombre illimité d'utilisateurs et 600 signatures/an)</p> | <p>Client de signature web self-service: à partir de CHF 2.50/SEQ</p> <p>Pour les clients commerciaux: à partir de CHF 180.–/an, avec un nombre illimité de signatures ou en fonction du volume de signatures, à partir de CHF 2.25/SEQ + tarif de base</p> |
| <b>Utilisateurs connus</b>                     | Des centaines d'entreprises avec des milliers d'utilisateurs, parmi lesquels divers membres d'EXPERTsuisse  | Fédération suisse des avocats (FSA), CFF, Baloise, DATEV, easyJet, Helvetia, la Mobilière, SEG Automotive, Altenburger, Kellerhals Carrard, divers membres d'EXPERTsuisse  | Différents membres d'EXPERTsuisse, avocats, PME, la Poste   |
| <b>Solution on premise</b>                     | <p>Oui, compatibilité avec des fournisseurs de workflows de signature leaders du secteur comme AdobeSign et DocuSign</p> <p>Intégration possible dans une application spécialisée</p> | non  | Disponible en cas de besoin (concentration sur les grands clients)  |

D'autres fournisseurs, par exemple qualified.ink, XITRUST, Namirial, Digital DealsMoxis, Signing Solutions, Docusign, Adeon, graphax, eSignR, awk, Swisscom, actaSIGN, n'ont pas été évalués.

---

## Scénarios d'utilisation de la signature électronique qualifiée

La signature qualifiée remplace, en vertu de la loi, la signature manuscrite et peut dès lors être utilisée partout où une telle signature est nécessaire. La signature qualifiée permet en outre la numérisation de processus complets et la suppression des ruptures de médias; elle accélère de façon significative le processus de signature avec plusieurs signataires. En plus, par rapport à une signature manuscrite, la validité de la signature figurant sur des documents peut être vérifiée à tout moment, et l'intégrité de leur contenu ainsi que la date de la signature peuvent être clairement établies. C'est pourquoi la signature qualifiée est utilisée dans un nombre croissant de domaines et de processus.

## Recommandation destinée aux membres d'EXPERTsuisse

Il est conseillé aux entreprises qui n'utilisent pas encore de solution d'en identifier une sur la base des critères suivants:

- a) Dans quels cas souhaiterais-je utiliser la signature numérique?
- b) Risque de protection de l'investissement: est-ce que je mise sur une solution d'abonnement ou suis-je disposé à investir dans une solution susceptible de disparaître du marché au cours des trois prochaines années?
- c) Sur quels terminaux ma solution doit-elle fonctionner?
  - a. Mobile/Office → solution de service
  - b. Office → client local ou solution de service
  - c. Les documents peuvent-ils quitter mon bureau?
    - i. Oui → solution de service
    - ii. Non → solution locale
- d) Intégration dans mes systèmes via API
  - a. À recommander uniquement pour les très gros volumes pour l'instant. À vérifier individuellement auprès des fournisseurs.
  - b. Convivialité de l'application: avec quelle facilité la solution peut-elle être utilisée par les collaborateurs, les partenaires et les clients? Des externes ne possédant pas de compte peuvent-ils également signer?

Pour plus d'informations sur la signature numérique, les fournisseurs présentés et les webinaires, rendez-vous sur [www.expertsuisse.ch/fr-ch/signature-electronique](http://www.expertsuisse.ch/fr-ch/signature-electronique).

## Contact

Vous avez des questions? N'hésitez pas à nous contacter.

### Luzia Hafen

Responsable Business transformation  
EXPERTsuisse

[luzia.hafen@expertsuisse.ch](mailto:luzia.hafen@expertsuisse.ch)

### Aldo Dubacher

Président de la Commission Numérisation  
d'EXPERTsuisse

Associé, membre du conseil de la Direction,  
responsable de secteur  
Mattig, Suter & Partner

[aldo.dubacher@mattig.ch](mailto:aldo.dubacher@mattig.ch)

EXPERTsuisse SA  
Stauffacherstrasse 1  
CH-8004 Zürich  
T +41 58 206 05 05  
info@expertsuisse.ch  
www.expertsuisse.ch



**EXPERT**  
**SUISSE**

Audit  
Fiscalité  
Fiduciaire